

INVITATION

Mesdames et Messieurs les propriétaires forestiers,
exploitants forestiers, sylviculteurs du Médoc et Nord
Bassin.

I) Invitation

Vous êtes conviés à la première Assemblée Générale ordinaire de l'AMAF -Médoc qui aura lieu le :
4 septembre 2021 à 9h 30 à la salle des fêtes du Temple (quartier la Lebade)

II) But de l'association

L'AMAF-Médoc ou Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc a été créé en premier lieu pour s'opposer au projet de Champs Captant du Médoc initié par Bordeaux Métropole mais également pour montrer que derrière la forêt du Médoc, il y a des gens qui sont là, qui travaillent, qui vivent de la forêt et qui s'inquiètent, ce que semble ignorer Bordeaux Métropole.

Le but est d'être en opposition constructive, en essayant d'apporter des arguments qui pourraient faire évoluer Bordeaux Métropole sur son projet dans la forêt médocaine et cela en étroite collaboration avec le Syndicat des Sylviculteurs.

Le but est aussi de constituer un comité de vigilance afin de se préparer, si le projet aboutit, à demander des indemnités dans le cas où il y aurait des conséquences néfastes sur la croissance du Pin Maritime. Un des enjeux est de faire un état initial du niveau de la nappe plio-quadernaire du Pin Maritime en relation avec l'état sanitaire pour pouvoir démontrer l'influence des champs captant.

III) Le risque du projet de champs captant pour la forêt

14 forages implantés entre les communes du Temple et de Saumos, avec pour objectif de pomper 10 millions de m³/an d'eau potable dans notre sous-sol au profit de Bordeaux Métropole et de quelques communes limitrophes. Ces forages seraient réalisés en nappe profonde, dite nappe de l'oligocène, à environ 200 à 300 m de profondeur. Le risque est l'impact négatif sur la nappe superficielle du pin maritime dite nappe plio quadernaire qui pourrait se traduire par un abaissement du niveau en été d'une ampleur telle que le pin maritime risque de perdre sa croissance, voire de dépérir. Il en est de même pour toute la biodiversité environnante.

Le périmètre de cet impact supposé et annoncé par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), organisme d'état commandité par Bordeaux métropole pour faire les études d'impact, serait de quelques 10 000 à 15 000 ha touchant non seulement les communes de Saumos et du Temple mais aussi les communes voisines comme Lanton, le Porge, Lacanau, Carcans, St Hélène, Brach, Salaunes. Voir ci-après la cartographie publiée par le BRGM.

IV) Historique

Depuis plus six ans, quelques-uns d'entre nous se battent du mieux qu'ils peuvent (manifestation populaire à Saumos), interventions dans les médias et dans les réunions afférentes pour tenter d'empêcher la mise en place de ces nombreux forages. Grâce à cette action, ce projet champ captant,

qui devait être mis en œuvre en 2018, ne l'est toujours pas ! Mais, l'« Ogre Bordeaux Métropole » poursuit son action pernicieuse, et il se pourrait qu'à brève échéance, une D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) soit prononcée et rende, par-là, la mise en œuvre de ce champ captant pratiquement inexorable...

Depuis des années, les hydrogéologues du BRGM font des études successives par modélisation... La première étude connue, prévoyait un abaissement de la nappe d'eau de surface allant de 1,00 m à 1,20 m, et tant qu'il n'y avait aucune contestation des forestiers, ni des élus locaux, tout se passait le plus merveilleusement du monde pour Bordeaux Métropole. Dès le 27 février 2015, la contestation de quelques sylviculteurs, trouvant cet abaissement de la nappe d'eau de surface exagéré et même mortel pour les forêts locales, et toute la biodiversité, a tant fait que les hydrogéologues ont revu leurs études et leurs modèles... Et évidemment, une autre étude fit passer l'abaissement prévu entre 29 et 48 cm... La dernière étude a ramené l'abaissement de la nappe d'eau de surface à seulement 10 centimètres considéré comme négligeable... Peut-on vraiment y croire

Depuis six ans, une équipe de sylviculteurs bénévoles relève mensuellement le niveau de puits situés en forêt dans les limites de la commune de Saumos. Ils commencent à être rejoints par quelques équipes qui font la même chose sur les communes environnantes concernées.

S'il s'avère que, quelques années après le pompage de millions de mètres cubes d'eau sous nos pieds, notre forêt dépérisse et sa biodiversité décline, il faut que, dès aujourd'hui, l'AMAF soit prête à se battre et à demander les compensations et indemnités afférentes ! Nous avons besoin de vous tous, et de vos inscriptions à notre association, afin de prouver que les forestiers et leur forêt ne sont pas quantités négligeables, comme semble le penser Bordeaux Métropole.

L'AMAF Médoc fait déjà partie de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) des lacs médocains ; et à ce titre, aura un avis à donner par vote sur le projet Champs Captants. C'est grâce à l'union de nos forces et au nombre de forestiers, que l'AMAF Médoc représentera une entité reconnue et que nous pourrons faire entendre notre voix.

V) Ordre du Jour

- Pass Sanitaire exigé, port du masque obligatoire
- Remplissage de la liste d'émargement
- Rapport Moral du Président : Motif et objet de l'association : opposition au projet, comité de vigilance, enjeux, plan d'action...
- Rapport administratif : Le journal officiel, Les Statuts, le Bureau, le Conseil d'Administration, le périmètre de l'association : les communes concernées
- Rapport technique : Présentation sur les nappes aquifères, les champs captant, les relevés de niveau de nappe
- Rapport financier : cotisation, les besoins financiers
- Rapport d'activité : la vigilance sur le niveau des nappes, membre du SAGE lacs médocains, lettre du député Simian, appel à se mobiliser et s'impliquer, procédure de concertation, plan d'action, communication.....
- Questions diverses

Il est impératif que nous soyons très nombreux à cette première assemblée générale du 4 septembre 2020 à 9h30 à la salle des fêtes de LE TEMPLE. NOUS COMPTONS SUR VOUS TOUS !

Le Président de l'AMAF-Médoc :
Michel ROBERT
(signature)



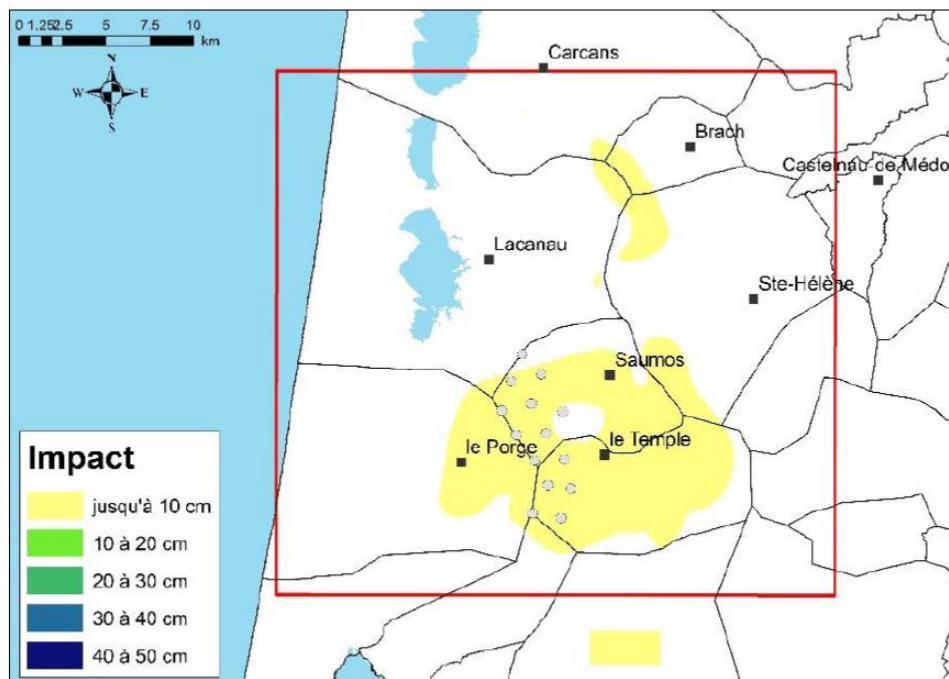
Pour les personnes qui souhaitent soutenir notre action

ils peuvent participer en adhérant par une cotisation

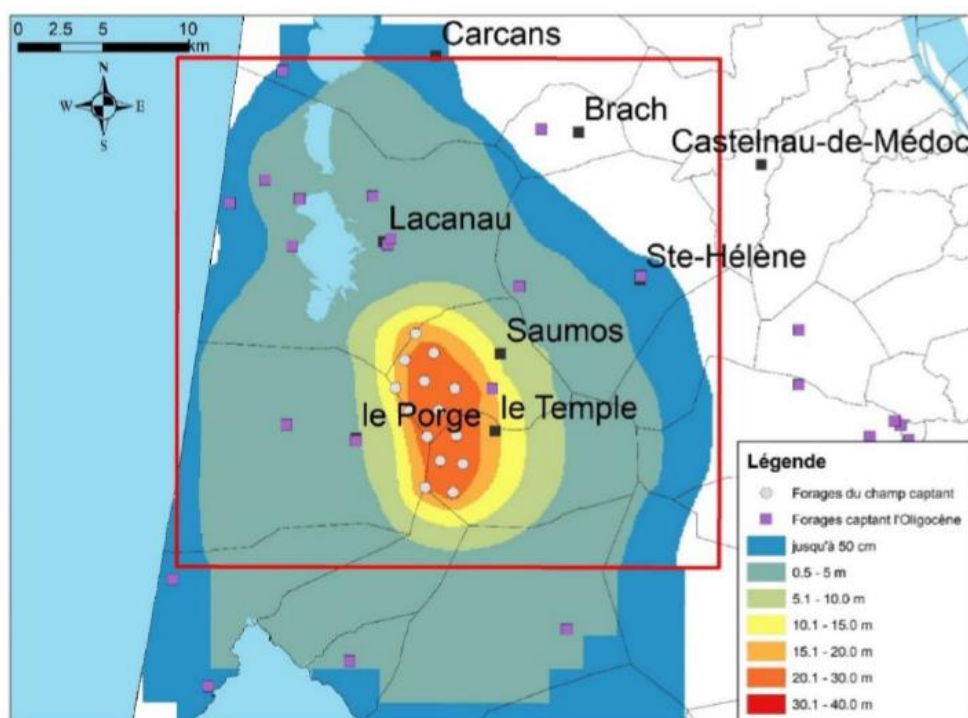
- 30 € propriétaire de moins de 100 ha
- 60€ propriétaire de plus de 100 ha et groupements forestiers

Cartographie

Selon le BRGM rapport du 3 mars 2021



Configuration finale retenue du champ captant
nappe superficielle



zone d'impact sur les forages d'eau potable actuels : nappe profonde